



Bureau des radiocommunications

(N° de fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/307

Le 8 décembre 2010

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 6 des radiocommunications

- **Proposition d'adoption de cinq projets de nouvelle Recommandation et de dix projets de Recommandation révisée et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

A sa réunion tenue les 28 et 29 octobre 2010, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de cinq projets de nouvelle Recommandation et de dix projets de Recommandation révisée (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe.

La période d'examen, qui durera 3 mois, se terminera le 8 mars 2011. Si, d'ici là, aucun Etat Membre n'a formulé d'objection, les projets de Recommandation seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 6. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, les projets de Recommandation seront considérés également comme approuvés. Toutefois, si un Etat Membre formule une objection au cours de la période d'examen, les procédures décrites au § 10.2.1.2 de la Résolution UIT-R 1-5 s'appliqueront.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les conclusions de la procédure PAAS seront communiquées dans une Circulaire administrative (CACE) et les Recommandations approuvées seront publiées dans les plus brefs délais.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: Titres et résumés des projets de Recommandation

Documents joints: Documents 6/269(Rév.1), 6/275(Rév.1), 6/290(Rév.1), 6/309(Rév.1), 6/310(Rév.1), 6/270(Rév.1), 6/272(Rév.1), 6/278(Rév.1), 6/288(Rév.1), 6/293(Rév.1), 6/295(Rév.1), 6/296(Rév.1), 6/298(Rév.1), 6/308(Rév.1), 6/312(Rév.1) sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[SDTVRR]

Doc. 6/269(Rév.1)

Techniques de mesure objective de la qualité vidéo perçue pour la télédiffusion numérique à définition normale en présence d'une référence de largeur de bande réduite

Cette Recommandation décrit trois méthodes de mesure objective de la qualité vidéo pour la télédiffusion numérique à définition normale en présence d'une référence de largeur de bande réduite. Ces méthodes, qui donnent des résultats équivalents, peuvent être utilisées pour la surveillance de la qualité vidéo et la mesure de la qualité perçue par l'utilisateur final.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[EOTF]

Doc. 6/275(Rév.1)

Fonction de transfert électro-optique de référence pour les écrans plats utilisés pour la production en studio de TVHD

Si, pendant de nombreuses années, on a utilisé des écrans cathodiques comme écrans de référence pour la production et le suivi des programmes, on emploie aujourd'hui à cette fin des écrans utilisant une technologie physique différente. Il est important de spécifier les caractéristiques de cette nouvelle génération d'écrans de manière à pouvoir obtenir des résultats cohérents à l'avenir pour la production des programmes. Il est utile que la fonction de transfert électro-optique (EOTF) spécifiée pour les nouveaux écrans corresponde de manière raisonnable à la fonction EOTF utilisée par les anciens écrans cathodiques. Cependant, la fonction EOTF des anciens écrans cathodiques n'a jamais été définie avec précision, car tous les écrans cathodiques avaient un comportement intrinsèque analogue. Cette nouvelle Recommandation spécifie une fonction de transfert électro-optique de référence qui devrait être mise en œuvre dans les écrans utilisés pour la production de programmes de TVHD. Les images qui seront présentées sur les écrans conformes à cette Recommandation seront analogues à celles qui étaient présentées sur les anciens écrans cathodiques. Cette Recommandation NE modifie aucun des paramètres de signal définis dans la Recommandation UIT-R BT.709; elle n'a, de plus, aucune incidence sur les anciennes installations.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IPM2TS]

Doc. 6/290(Rév.1)

Acheminement de paquets IP dans des flux de transport MPEG-2 pour la radiodiffusion multimédia

Cette Recommandation spécifie des méthodes d'acheminement de paquets IP dans des flux de transport MPEG-2 pour la radiodiffusion multimédia. Ces méthodes consistent à encapsuler les paquets IP dans un flux privé et une section de flux de transport MPEG-2, ce qui permet d'acheminer les paquets IP dans les systèmes MPEG-2 existants.

Éléments de base des systèmes de radiodiffusion par fichiers

Cette Recommandation décrit les systèmes de radiodiffusion par fichiers. Un système de radiodiffusion par fichiers est un système de radiodiffusion dans lequel le contenu est transféré sous forme de fichiers en temps réel ou non au dispositif de l'utilisateur final. L'utilisateur final a ensuite la possibilité de visionner les données enregistrées au moment qu'il jugera opportun. Cette Recommandation décrit les caractéristiques du système et ses éléments de base, y compris la configuration du récepteur, les métadonnées et une méthode de transport de fichier dans un canal de radiodiffusion. Un Appendice, donné à titre d'information, contient en outre la description d'un exemple de mise en œuvre.

Environnement applicatif commun pour les services de radiodiffusion numérique interactive

Cette Recommandation définit la structure, les origines et les sources de spécification d'un environnement harmonisé comprenant un ensemble d'interfaces de programmation d'application (API) pour les services de télévision interactive.

Paramètres de codage en studio de la télévision numérique pour des formats standards d'image 4:3 (normalisé) et 16:9 (écran panoramique)

Cette révision apporte des précisions rédactionnelles concernant les spécifications relatives à la colorimétrie et spécifie explicitement la méthode à utiliser pour déterminer les coefficients entiers des équations de luminance et de différence de couleur.

Algorithmes de mesure de l'intensité sonore des programmes audio et des niveaux de crête vrais des signaux audio

Cette révision a pour objet d'inclure une fonction permettant de supprimer, dans les mesures, les périodes de silence ou de calme afin d'obtenir une estimation plus précise de l'intensité sonore perçue.

Paramètres pour l'échange international d'enregistrements sonores multivoie avec ou sans image associée

Cette révision a pour objet de tenir compte de l'évolution des pratiques d'exploitation en matière d'enregistrement de signaux, les équipements d'enregistrement à 12 pistes étant désormais d'usage courant.

Besoins des usagers en matière de codecs pour les systèmes d'émission et de distribution secondaire de TVDN et de TVHD

La Commission d'études 6 a élaboré une série de Recommandations relatives aux besoins des usagers concernant les systèmes de transmission numérique, à savoir:

Rec. UIT-R	Domaine d'application	Note
BS.1548	Besoins en matière de codage audio pour la contribution, la distribution et l'émission	
BT.1122	Besoins pour l'émission et la distribution secondaire	Nombreux éléments «à spécifier», principalement en ce qui concerne les aspects audio.
BT.1203	Besoins en matière de codage vidéo pour le système de bout en bout	Référence aux Recs. UIT-R BT.800*, UIT-R BT.1121*, UIT-R BT.1122 et UIT-R BT.1205* pour les besoins en matière de qualité d'image.
BT.1868	Besoins pour la contribution, la distribution primaire et les reportages d'actualité par satellite	Référence à la Rec. UIT-R BS.1548 pour les besoins en matière de qualité audio.

* La Rec. UIT-R BT.1868 a remplacé les Recommandations UIT-R BT.800, UIT-R BT.1121 et UIT-R BT.1205.

Des besoins ont été définis pour un certain nombre d'éléments, mais ce sont les besoins en matière de qualité vidéo et sonore qui sont primordiaux pour garantir une radiodiffusion de qualité élevée. Cette révision est une mise à jour. Aucune modification n'a été apportée sur le plan technique. Trois points ont été ajoutés sous *notant* afin de clarifier l'objet de la révision.

Interface audionumérique pour les studios de radiodiffusion

Cette révision a pour objet de restructurer toutes les anciennes spécifications afin de les harmoniser avec celles d'autres organisations de normalisation, d'inclure des spécifications relatives à la gigue aux interfaces et d'ajouter des définitions relatives au contenu du statut de canal (par exemple «mode à fréquence d'échantillonnage double», «mode multicanal» et «indication de niveau d'alignement»). La rétrocompatibilité avec les mises en œuvre existantes est assurée.

Protocole de codage de données utilisant un triplet clé-longueur-valeur

Cette révision a pour objet d'aligner la Recommandation sur les spécifications d'autres organisations de normalisation. La compatibilité avec les mises en œuvre existantes est assurée.

Structure de données des signaux audio, de données et de vidéo compressée en format vidéonumérique aux débits de 25 et 50 Mbit/s

Cette révision a pour objet d'aligner la Recommandation sur les spécifications d'autres organisations de normalisation. Il a été procédé à la correction de certaines valeurs figurant dans les diagrammes, à la mise à jour des références et à la clarification du texte. La compatibilité avec les mises en œuvre existantes est assurée. Tout le texte a été remplacé mais AUCUNE nouvelle fonction ou fonctionnalité technique n'a été incorporée. Un domaine d'application a été ajouté.

Méthodes de correction d'erreur, de mise en trame des données, de modulation et d'émission pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre

Cette révision met à jour certaines valeurs ainsi que la description relative au Système C figurant dans le Tableau 1c) de l'Annexe 1. Les modifications consistent:

- à mettre à jour certaines valeurs au point 8 (espacement des porteuses);
- à mettre à jour certaines valeurs au point 10 (durée totale d'un symbole);
- à compléter la description figurant au point 13 (entrelacement interne).

Harmonisation du jeu d'instructions destiné au moteur d'exécution pour les applications de télévision interactive

Cette Recommandation définit les interfaces API, les garanties sémantiques et les aspects système de comportement de plateforme pour des formats de contenu de procédure harmonisés pour les applications de télévision interactive.

Cette révision a pour objet d'harmoniser les spécifications avec une plus grande diversité de normes, y compris GEM 1.2.2, ARIB-J, GINGA-J, DVB-MHP, ACAP et OCAP. Pour cela, l'architecture noyau commune définie dans cette Recommandation comprend deux ensemble d'interfaces API; l'un se rapporte à la technologie Java et l'autre est conçu pour que l'extension relative à la radiodiffusion soit conforme soit à la norme DVB-GEM dont découlent plusieurs normes, soit à la spécification JavaDTV sur laquelle repose la norme GINGA-J et qui est équivalente sur le plan fonctionnel à la norme DVB-GEM. D'autres interfaces API propres à chacune des normes énumérées ci-dessus sont décrites à titre d'information dans les appendices; elles ne font pas partie de l'architecture noyau commune harmonisée.

**Diffusion d'applications multimédias et d'applications de données destinées
à la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs**

Dans cette révision, les systèmes DVB-SH (services par satellites destinés à des dispositifs portatifs) et ATSC Mobile DTV sont ajoutés respectivement en tant que système multimédia «I» et système multimédia «B». Le système DVB-SH comprend une composante de Terre et une composante satellite. La description des systèmes multimédias «A», «C» et «F» de la Recommandation UIT-R BT.1833 est par ailleurs mise à jour.
